



*Mairie d'AURONS*  
*Département des Bouches-du-Rhône*

**DECISION DU MAIRE N° 2023 D-10**  
**Prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT**

**OBJET : Signature de la convention présentée par la Fédération des Associations de Commerces de Salon-de-Provence (FDACOM) pour la saison 2023/2024**

*Le Maire de la commune d'AURONS,*

**Vu** les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 2022/22 du 23 juin 2022 portant délégations consenties au maire par le Conseil Municipal et notamment son article 24° autorisant celui-ci à renouveler l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;

**Vu** que les décisions prises par le maire ne donnent lieu ni à avis ni à vote mais doivent cependant faire l'objet d'une communication au moyen d'un tableau reporté sur l'ordre du jour transmis pour convocation aux conseillers municipaux, avant la tenue d'un conseil ;

**Vu** que la commune d'AURONS est partenaire depuis trois ans de la Fédération des Associations de Commerces de Salon de Provence (FDACOM) qui participe au rayonnement économique du territoire ;

**Vu** que la municipalité souhaite réaffirmer pour la saison 2023/2024 sa volonté de soutenir les commerces de proximité, par le biais de « bons d'achat » utilisables chez les commerçants auronais adhérents à l'opération ;

**DECIDE**


**Article 1 :** que la signature de la convention proposée par la FDACOM pour la saison 2023/2024 est autorisée à hauteur de 225 chèquiers d'une valeur de 20 € le chèquier ;

**Article 2 :** qu'à cet effet la commune se chargera de la distribution de ces bons d'achat auprès des foyers auronais, à la veille des fêtes de fin d'année ;

**Article 3 :** précise que la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de son affichage ou de sa notification aux membres du conseil municipal.

Ainsi établi à AURONS, le 16 octobre 2023

Le Maire,

  
**André BERTERO**

